

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 45 QUAI DE LA SINSE		83000 TOULON	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 75038984300038		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31 03 2023	
		N-1 31 03 2022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB 34 000 AC 34 000	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF AG	
Fonds commercial (1)		AH 245 000 AI 245 000 245 000	
Autres immobilisations incorporelles		AJ 25 000 AK 25 000	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL AM	
Terrains		AN AO	
Constructions		AP 100 358 AQ 48 456 51 902 58 862	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR 60 133 AS 43 242 16 891 20 925	
Autres immobilisations corporelles		AT 134 731 AU 82 986 51 746 64 585	
Immobilisations en cours		AV AW	
Avances et acomptes		AX AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS CT	
Autres participations		CU CV	
Créances rattachées à des participations		BB BC	
Autres titres immobilisés		BD 46 BE 46 46	
Prêts		BF BG	
Autres immobilisations financières*		BH 5 BI 5 5	
TOTAL (II)		BJ 599 273 BK 208 684 390 589 414 423	
Matières premières, approvisionnements		BL BM	
En cours de production de biens		BN BO	
En cours de production de services		BP BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR BS	
Marchandises		BT 42 235 BU 42 235 41 031	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX BY	
Autres créances (3)		BZ 17 599 CA 17 599 9 471	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD CE	
Disponibilités		CF 37 049 CG 37 049 31 729	
Charges constatées d'avance (3)*		CH 455 CI 455 194	
TOTAL (III)		CJ 97 338 CK 97 338 82 425	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 696 611 IA 208 684 487 928 496 848	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 5 (3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations Stocks Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Qualité

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000 000)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(37 749)	(86 071)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 906	48 322	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(12 842)	(15 749)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	237 986	268 439	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	147 430	169 764	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	32 064	17 920	
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 291	56 473	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	500 770	512 596	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	487 928	496 848	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	320 092	262 178	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	46 909	62	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €

Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE

83000 TOULON

750 389 843 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente septembre, à dix-huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 septembre 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Rémi HARREL préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 20 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 2 906 €, de la manière suivante :

- Existence d'un compte Report à nouveau débiteur de	-37 749.00 €
- Résultat bénéficiaire de	2 906.00 €
Affecté à l'amortissement partiel du compte "Report à nouveau" qui ressortira à.	- 34 843.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

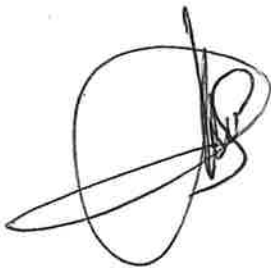
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président
Mr Rémi HARREL



Un associé
Mr Aurélien HARREL

